

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
27	18	18 + 5 pouvoirs

Date de convocation
10 novembre 2016

Date d'affichage
10 novembre 2016

L'an deux mille seize, le dix-sept novembre à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Alain BIAUX**, maire.

Présents : Sandrine ANTUNES, Alain BIAUX, Dominique BISSON, Dominique DETERM, Denis FENAT, Philippe GALLOIS, Catherine HAMEREL, Jean-Pierre HAQUELLE, Chantal LE LAY, Sylvie LEMERE, Sophie MARTIN, Brigitte MASSON, Siva MOUROUGANE, Colette PERNET, Jean-Claude PEROT, Jean ROULIN, Dominique STEVENOT, Monique THILLY.

Absents : Jean-Michel CHOUARD, Marie-Thérèse DORTA-BERMEJO, Noémie GIROD, Patrick VANET.

Représentés : Thierry BESSON par Colette PERNET, Daniel CALLIOT par Dominique DETERM, Gérard KESTLER par Catherine HAMEREL, Sandrine LE GUERN par Jean-Claude PEROT, Bernadette MILLOT par Monique THILLY.

Monsieur Dominique BISSON a été nommé secrétaire.

Objet : **CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE POUR LES TEPCV (TERRITOIRES À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE)**

N° de délibération : **2016_11_17_02**

Rapporteur : **M. FENAT**

La Communauté d'Agglomération de Châlons-en-Champagne s'est engagée en faveur du développement durable et a répondu à l'appel à projets national Territoire à Energie Positive Pour la Croissance Verte (TEPCV).

Afin d'accompagner la politique de la CAC, la commune de Fagnières propose les actions suivantes :

Action retenue	Montant prévisionnel de la dépense éligible (20%)	Subvention prévisionnelle TEPCV (80%)
Rénovation de l'éclairage public	100 000 €	80 000 €
Création d'une piste cyclable route d'Epernay	150 000 €	120 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis favorable de la commission des finances du 8 novembre 2016,

VU l'avis favorable de la commission du cadre de vie, du développement durable et de l'aménagement du 9 novembre 2016 ;

VU l'avis favorable de la commission du patrimoine, des travaux et de la sécurité du 9 novembre 2016;

OUI l'exposé qui précède,

SOLLICITE l'accompagnement financier TEPCV pour la réalisation du projet.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec l'Etat, l'avenant à la convention initiale présentée par la CAC ainsi que l'ensemble des pièces en lien avec le programme d'actions TEPCV.

Résultat du vote :

- Voix pour : **23**

- Voix contre : **0**

- Abstention : **0**

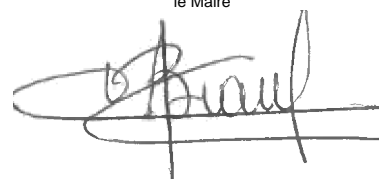
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend une délibération conforme.

Certifiée conforme par le Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération est affiché à la porte de l'Hôtel de Ville de Fagnières, conformément à la loi.

Le maire,

Alain BIAUX

le Maire



Alain BIAUX

Ce document a été signé électroniquement
sous sa forme originale le 24/11/2016 à 10:16:11
Référence : f115c72832b24091f729705face28703d931aa03